

Cette affirmation a été formulée hier à la Chambre des communes sur le compte d'un ancien premier ministre du Canada. Récemment, en cette Chambre, nous avons donné des preuves de notre respect pour nos traditions et pour les fonctions de premier ministre. Je demande au premier ministre suppléant (M. Howe) de conformer ses actes aux déclarations qu'on a formulées ici il y a si peu de temps et de se dissocier, lui-même et le Gouvernement, de ces remarques inconvenantes, blessantes et déshonorantes qui figurent maintenant au compte rendu.

**M. Fulton:** Et fausses.

**L'hon. M. Drew:** Oui, fausses. Elles font injure au Parlement et à la mémoire de ces deux grands hommes. Quelles que soient les divergences de vues, sur le plan politique, entre un député et celui qui a été premier ministre du Canada pendant des années extrêmement difficiles, reconnaissons sans hésiter que le premier ministre n'était pas responsable de la crise économique.

Même si quelqu'un doit s'éloigner des faits au point de formuler des déclarations de cette nature, il devrait au moins garder un certain sens des proportions en ce qui concerne les faits s'y rattachant. L'accusation est non seulement déplacée, elle est extraordinairement ridicule. Imaginez, monsieur l'Orateur, la pleine portée de l'hommage involontaire qu'a rendu l'honorable député de Témiscouata à celui qui fut premier ministre du Canada. Selon l'honorable député de Témiscouata, ses paroles avaient tellement de poids que, dès qu'il ouvrait la bouche, la bourse de New-York en était atteinte, apparemment longtemps même avant qu'il parle. Non, monsieur l'Orateur, la crise n'est pas arrivée en 1930. Quand l'honorable député de Témiscouata se lève aujourd'hui et cherche à créer l'impression qu'il y avait même le moindre vestige d'exactitude dans les remarques qu'il a faites, et lorsqu'on cherche de nouveau à nous faire croire que c'est M. Bennett qui a amené la crise, je me permets de citer les paroles d'un homme qui n'est habituellement pas considéré comme un tory outrancier. Je songe à M. Bruce Hutchison. Je cite la page 149 de son ouvrage intitulé *The Incredible Canadian*. J'ajoute que le passage suivant apparaît sous le titre *Une période d'aveuglement*. Je cite la page 149:

King s'en est tenu à ses anciens programmes et s'est laissé bercer par la marée d'or. Il a été trompé par l'illusion générale. Ce qui est peut-être le plus incroyable dans sa vie, c'est qu'il a accepté le mythe de la grande prospérité. L'étudiant en histoire ou en économie, l'insurgé contre le capitalisme, l'héritique libéral qui avait depuis longtemps prévu où conduirait sa loi des normes concurrentes est devenu provisoirement aveugle.

[L'hon. M. Drew.]

Les prophéties de malheur des conservateurs s'étaient révélées si absurdes, les rumeurs de calamités futures avaient été tellement couvertes par le tapage des télégraphes imprimeurs que, pour un moment, King a semblé imaginer que la société idéale dont il rêvait était déjà une réalité...

**L'hon. M. Rowe:** Les libéraux sont aussi aveugles aujourd'hui.

**L'hon. M. Drew:** Monsieur l'Orateur, vu qu'on formule des déclarations aussi inexactes, qu'il me soit permis de signaler que le passage que je viens de citer est extrait d'une biographie de M. King par un auteur qui, — même si certaines de ses affirmations ne sont pas acceptées, — n'a certainement pas été défavorable au parti libéral. Ce sont là ses paroles et non les miennes.

Le désastre économique qui a précédé le chômage généralisé est survenu pendant qu'un gouvernement libéral était au pouvoir. Le krach a eu lieu en octobre 1929. Il ne constituait pas cependant le début de la tempête économique. Cette tempête avait commencé trois ans plus tôt par l'accumulation d'excédents de blé invendu, dans l'Ouest du pays.

Il s'agissait d'un problème qui allait s'accroissant, qu'on avait étudié et examiné; les plus ardents critiques des avertissements formulés alors étaient ceux qui, jusqu'au moment de l'effondrement du cours des valeurs en octobre 1929, parlaient de la prospérité perpétuelle de notre pays. Non, monsieur l'Orateur, je ne toucherai plus à la déclaration du député de Témiscouata (M. Pouliot); je n'y reviendrai plus, mais j'espère qu'il reviendra, lui, sur l'opinion qu'il a exprimée, qu'il se souviendra des nombreuses occasions où il a indiqué son respect pour l'institution qu'est le Parlement, et qu'il décidera, réflexion faite, à demander l'assentiment unanime de la Chambre en vue de supprimer du compte rendu des paroles qui ne peuvent que nuire à sa propre situation au Parlement et devraient certainement être répudiées par le premier ministre suppléant (M. Howe), étant donné le respect que nous venons tous d'exprimer pour la haute fonction de premier ministre du Canada, quel que soit celui qui occupe ce poste.

Or, monsieur l'Orateur, même si le premier ministre suppléant est provisoirement absent de cette enceinte, il y a ici d'autres ministres. Qu'ils veuillent ou non s'engager dans la voie qui leur est ouverte, ils peuvent tout au moins transmettre mes observations au premier ministre suppléant.

**M. Pouliot:** Monsieur l'Orateur, puis-je demander au député s'il en a fini avec ce passage de son discours?